Frelon asiatique : démarrage de la saison

Ville de Janzé

L'arrivée du beau temps correspond également au retour des frelons asiatiques ! La plateforme téléphonique de la FGDON35 s'ouvre pour l'année 2023. La fédération prend en charge la destruction des nids de frelons asiatique à 100% si la procédure de déclaration est suivie.

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelon asiatique ?

- Ne pas engager une destruction seul au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention
- Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid
- Contacter la FGDON35 au **09 75 53 57 91 et respecter la fiche de procédure de signalement**

Nid primaire de frelon asiatique

Depuis le mois d'avril, les reines fondatrices sorties de leur hivernage émergent et débutent la fondation d'un nid primaire dans lequel elle pondra ses œufs pour laisser émerger les premières ouvrières au mois de mai/juin.

Les premiers nids sont en train de se constituer, généralement sous un abri fabriqué par l'homme comme les cabanons de jardin, linteaux de fenêtre et rebords de gouttières.

Si vous apercevez ce nid, n'attendez pas qu'il grossisse, contactez la FGDON au plus vite.

A télécharger

Fichier
Fiche de procédure signalement (.pdf - 551.63 Ko)

Contact

09 75 53 57 91

rgba(255,255,255,1)

Plus d'infos

fgdon35.fr

rgba(255,255,255,1)